

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : **NORPOL PEROXIDE N° 1**

Synonymes : Produit à base de Peroxyde de Méthyle Ethyle Cétone flegmatisé

Utilisation, destination : Durcisseur ("Catalyseur") pour résines polyester insaturées.

Fournisseur : REICHHOLD S.A.S
Parc d'Affaires SILIC
105 Rue des Campanules
77185 LOGNES
Tél : (33) 01. 64. 11. 55. 60.
Fax : (33) 01. 64. 11. 55. 70.

EN CAS D'URGENCE, CONTACTER LE CENTRE REGIONAL ANTI POISONS

Pour Paris : Centre Antipoisons : Hôpital Fernand Widal
200 Rue du Faubourg St Denis
75010 PARIS
Tél : (33) 01. 40. 37. 04. 04.

N° d'appel pour Lyon : (33) 04. 72. 11. 69. 11

pour Marseille : (33) 04. 91. 75. 25. 25.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Constituants contribuant aux dangers, au sens de la directive CEE/67/548 sur les substances dangereuses.

<i>Nom</i>	<i>N° EINEC</i>	<i>N° CAS</i>	<i>Conc.</i>	<i>Classification*</i>
Peroxyde de Méthyle Ethyle Cétone	215-661-2	01338-23-4	30 - 40 %	E, C R-2, 22, 35
Diméthyle Phtalate	205-011-6	00131-11-3	40 - 50 %	
Di iso butyrate d'octanol	229-934-9	06846-50-0	10 - 20 %	
Peroxyde d'Hydrogène	231-765-0	07722-84-1	< 2	O, C R-8, 34
Méthyle Ethyle Cétone (2-Butanone)	201-159-0	00078-93-3	< 1,5	F, Xi R11, 36, 66, 67
Eau			<1,5	

* Légende : T+ : très toxique, T : toxique, C : corrosif, Xn : nocif, Xi : irritant, E : explosif, O : comburant, F+ : extrêmement inflammable, F : très inflammable, N : Dangereux pour l'environnement, Mut : génotoxique Sens : sensibilisant, Carc : cancérigène, Repr : malformations à la naissance.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

<u>Sécurité</u>	R-8 Favorise l'inflammation des matières combustibles R-44 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée
<u>Danger pour l'homme</u>	R-22 Nocif en cas d'ingestion R-34 Provoque des brûlures

4. PREMIERS SECOURS

<u>En général</u>	Dans tous les cas de doute ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin. Demander conseil par téléphone avant que le patient soit transporté chez un médecin ou à l'hôpital. NE JAMAIS faire ingérer quelque chose à une personne sans connaissance.
<u>Inhalation</u>	Amener le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien administrer par voie orale. Si la personne est sans connaissance, la placer en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
<u>Contact avec la peau</u>	Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant reconnu.
<u>Contact avec les yeux</u>	Si verres de contact, les retirer. Ecarter les paupières. Rincer à l'eau tiède pendant 15 minutes, alterner avec une solution de carbonate de soude à 2% et consulter un spécialiste.
<u>Ingestion</u>	NE PAS provoquer de vomissements. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Boire de l'eau ou du lait / crème immédiatement. Laisser le au repos. Consulter un spécialiste.
<u>Information médicale</u>	Vérifier que le patient est exempt de brûlures dans la bouche et la gorge ; Pour les poumons, il y a pu avoir danger d'aspiration au cours d'éventuels vomissements. Toute personne empoisonnée, doit être transportée en position de sécurité et accompagnée par une personne autorisée. Un rinçage interne peut être effectué avec, par exemple une solution d'antioxydant comme l'acide ascorbique. Les préjudices aux yeux doivent être traités avec du chloramphénicol ou une pommade antiseptique pour les yeux. Une anesthésie locale peut être pratiquée pour soulager la douleur. Un contrôle doit être effectué par un ophtalmologiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Moyens d'extinction</u>	
Recommandés	: Eau pulvérisée en se maintenant à distance. Pour les petits feux, utiliser des mousses résistantes à l'alcool, CO ₂ (neige carbonique), poudre.
Déconseillés	: Jet d'eau "bâton.

Dangers de feu : La combustion du produit provoque des fumées noires et denses.
L'exposition aux produits de décomposition peut provoquer un risque pour la santé. Se munir, le cas échéant, d'un appareil de respiration approprié.
Refroidir les autres récipients exposés au feu avec de l'eau . Eviter de rejeter l'eau d'extinction dans les égouts ou les eaux naturelles.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Ecarter toutes les sources d'ignition et aérer les locaux. Eviter de respirer les vapeurs. (Voir les mesures de précaution énumérées sections 7 et 8).

Récupération : Laisser absorber le produit répandu avec un matériau absorbant non combustible, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée ; le ramasser et le mettre dans un récipient en polyéthylène pour la mise à la décharge selon les règlements locaux en vigueur (section 13).

Méthode de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent.
Eviter d'utiliser des solvants.

Précautions pour la protection de l'environnement :
NE PAS laisser le produit pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Si le produit vient contaminer les lacs, rivières ou les égouts, informer les autorités concernées en vertu des règlements locaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre au cours de la manipulation du produit :

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter l'accumulation de ces vapeurs dans l'air et maintenir la concentration au-dessous de la valeur limite d'exposition (voir section 8).
Le Norpol Peroxide n°1 ne doit être manipulé que dans des ateliers sans ampoule nue, sans flamme nue, sans toute autre source d'inflammation. Les équipements électriques doivent être protégés.
Le Norpol Peroxide n°1 peut se charger en électricité statique : Toujours relier à la terre au cours du transfert d'un récipient dans un autre. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques ; Les sols doivent être de type conducteurs. Ne pas utiliser d'outils générateurs d'étincelles.
Garder les récipients hermétiquement fermés. Respecter le "First In First Out".
Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler le produit.
L'interdiction de manger, boire ou fumer doit être prescrite sur les lieux où le produit est utilisé.

Stockage : Toujours conserver le produit dans des emballages de même nature que ceux de la livraison. Ne pas remettre de produit déjà soutiré et non utilisé, dans un bidon entamé.
Stocker en vertu des réglementations locales en vigueur.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquetage.
Stocker dans un endroit frais à température toujours inférieure à 25°C, sec, ventilé à l'écart de toute source de chaleur et à l'abri du soleil.
Garder éloigné des agents réducteurs (amines), des acides et des composés, alcalins ou métalliques (accélérateurs, siccatifs ou sels métalliques). Eviter le contact avec la rouille.
NE PAS fumer.

NORPOL PEROXIDE N°1

Les récipients ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus verticaux pour éviter tout risque de fuite.

Installations classées loi 76-663 du 19/7/76 N° 1212; R3, S3

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition :

Assurer une ventilation adéquate. Partout où cela est faisable, celle-ci doit être assurée par l'utilisation de ventilateurs aspirants répartis localement et une bonne extraction générale.

Si ces moyens d'aspiration ne sont pas suffisants pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant et de particules au-dessous de la valeur limite d'exposition, il faut utiliser un appareil de respiration individuel approprié.

Utiliser des équipements propres en matériau inerte comme l'inox, le polyéthylène, le polypropylène ou le verre. Les vapeurs de projection contiennent toutes les substances du produit et ne doivent pas être inhalées. Utiliser une pipette pour prélever du peroxyde.

Limites d'exposition :

Sur les composants du Norpol Peroxide n°1

Nom	N° CAS	Limites
Peroxyde de Méthyle Ethyle Cétone	1338-23-4	VLE = 0,2 ppm (1,5 mg/m ³)
Di Méthyle Phtalate	131-11-3	VME = 5 mg/m ³
Peroxyde d'Hydrogène	7722-84-1	VME = 1 ppm
Méthyl Ethyle cétone	78-93-3	VME = 200 ppm

VME = Valeur moyenne d'exposition

VLE Valeur limite d'exposition

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire

Avec un masque à gaz avec un filtre A (substances organiques).

En cas de projection (présence d'aérosols), utiliser un respirateur autonome.

Protections des mains

Pour le contact prolongé ou répété, utiliser des gants résistants en EVA, néoprène ou caoutchouc butyle synthétique ou en téflon

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de sécurité conçues pour protéger des éclaboussures de liquides.

Protection de la peau

Le personnel doit porter des combinaisons antistatiques, en coton ou coton/synthétique.

En cas de contact avec le produit, enlever les vêtements souillés et laver toutes les parties atteintes du corps.

Autres :

Une douche oculaire et une douche de sécurité à proximité sont nécessaires

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	: liquide	Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique	Solubilité dans l'eau	: insoluble
Point/intervalle de fusion	: n.d.	Point/intervalle d'ébullition	: n. d.
Masse volumique à 20°C	: 1,14 g/cm ³	Point éclair	: > 80°C
Limit expl. LEL - UEL %	: n. d.	PH concentré (50% dans l'eau)	: 4 - 7
Teneur en Oxygène actif	: 9,0 à 9,2%	Viscosité à 20°C	: 19 à 22 mPa.s

Température de Décomposition Auto Accélérée : 50°C

n. d. = non déterminée (pour raison de sécurité)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter Le produit est stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées. (Voir section N°7).

Matières à éviter Tenir à l'écart direct des rayons solaires. Tenir à l'écart des agents oxydants, des acides forts et bases fortes afin d'éviter les réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Température de Décomposition Auto-Accélérée (TDAA) = 50°C
Lorsqu'il est exposé à des températures élevées, il peut générer des produits de décomposition dangereux tels que : monoxyde et dioxyde de carbone, de la fumée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas de données sur la préparation elle-même.

L'exposition aux vapeurs de chacun de ces composants, à des concentrations supérieures aux valeurs moyennes ou limites d'exposition peut affecter les muqueuses, le système respiratoire, les reins, le foie et le système nerveux central. Cette surexposition peut causer des maux de têtes, des vomissements, de la fatigue excessive, des faiblesses musculaires et même en cas extrême, des pertes de conscience.

Composants	Cas n°	%	Données
Peroxyde de Méthyle Ethyle cétone	1338-23-4	< 45	Irritation de la peau (lapin) 500 mg Irritation des yeux (lapin) 3 mg Oral LD-50 (rat) 484 mg/kg Oral LD-50 (souris) 470 mg/kg Inhalation LC-50 (rat) 200ppm/4h Inhalation LC-50 (souris) 170ppm/4h

Composants non listés comme cancérigènes dans les base de données IARC, NTP et OSHA

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation proprement dite.
Le produit ne doit pas être rejeté à l'égout.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

NE PAS rejeter le produit à l'égout ni dans les cours d'eau.
Les déchets et récipients vides doivent être traités selon les règlements locaux en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation de transport à respecter : ADR pour route, RID pour rail, IMDG pour mer.

ADR : classe : 5.2 article : 5 (b) N° ONU : 3105

Désignation appropriée pour l'expédition: Peroxyde organique, type D, liquide (Peroxyde de Methyl Ethyl Cetone)

IMDG : Classe : 5.2 page : 5225 N° ONU : 3105

Désignation appropriée pour l'expédition: Peroxyde organique, type D, liquide (Peroxyde de Methyl Ethyl Cetone)

polluant marin	non
Fiche de sécurité	5.2 - 0.1
GSMU	735
Groupe d'emballage	II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le produit est étiqueté de la manière suivante conformément à la directive CEE/88/379 (arrêtés du 21 février 1990 et du 17 janvier 1992)

Etiquetage : C = Corrosif, O = Comburant

Composition : Peroxyde de Méthyle Ethyle Cétone

Phrases R

R-8	: favorise l'inflammation des matières combustibles
R-22	: nocif en cas d'ingestion
R 34	: provoque des brûlures
R-44	: Risque d'explosion si chauffé en atmosphère confinée

Phrases S

S-3/7	: conserver bien fermé dans un endroit frais
S-26	: en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

- S-36/37/39: Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et un appareil de protection au niveau du visage et des yeux
- S-45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un spécialiste et montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S-50 : Ne pas mélanger avec des accélérateurs, des agents réducteurs, des acides et bases fortes et des sels de métaux lourds.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée et sur les réglementations nationales et celles de la CEE. Ils sont donnés de bonne foi.

Ces informations se comprennent comme une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres destinations que celles spécifiées à la rubrique (1) sans avoir au préalable obtenu des instructions de manipulations par écrit.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est le seul responsable.

Les informations fournies par cette fiche de données de sécurité sont données conformément à la directive CEE/91/155 et l'arrêté du 5 janvier 1993.